

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	38 934 308	0,000		40 773 000	0	0	0
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 199 357	2,16		1 243 000	26 849	2,16 %	26 849,00
Taxe d'habitation additionnelle	741 318	11,61		572 200	66 432	11,61 %	66 432,00
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	-
CFE unique ou de zone	18 896 244	25,32		19 671 000	4 980 697	25,32 %	4 980 697,00
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	-	-
Total de la fiscalité additionnelle					93 281	Total	5 073 978,00
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>				4 980 697		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	93 281	=	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,210			
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 995 942	49 600	424 012	76 671	3 981 299	2 728 261	5 215 108	20 470 893

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
5 073 978		20 470 893		25 544 871

À LILLE
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ

A La Gorgue
 Le 10/03/2024
 Pour le Groupement
 Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	11 651 739	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	0	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	273 086	f. Stations radioélectriques	44 176
0		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	5 424
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	24 579	a. TVA prév. (compensation TH)	4 366 640
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi	15 763 102	b. TVA prév. (comp. CVAE)	3 629 302
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	a. Résidences secondaires et assimilées	572 200	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
b. Base minimum	105 699	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
c. Locaux industriels	3 875 271	c. Bases dégreuvées hors locaux vacants	190 526	b. Taux maximum	>>>
d. Autres allocations	329	d. Bases dégreuvées locaux vacants	0		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	26,75	
Taux maximum :			b. Taux plafond de 2024	
a. De droit commun	25,73	>>>	53,50	
b. Dérogatoire	25,73	>>>	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
c. Avec rattrapage		>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	
d. Avec capitalisation	25,94	>>>	CFE unique/de zone	CFE éolienne
e. Avec majoration spéciale	26,75	>>>		37,02
Taux moyens pondérés :			b. au niveau de l'EPCI	40,70
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	1,02
b. En cas de changement de périmètre		>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. Taxe foncière bâtie	1,016445	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,016321	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
			Taux moyens de référence au niveau national :	
			a. Taxe foncière bâtie	39,42
			b. Taxe foncière non bâtie	50,82